

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 46 (1908)
Heft: 38

Artikel: Encore les canards
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-205345>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pourquoi donc, lorsqu'on n'y est pas tenu, s'aller fourvoyer dans le mûquis de la procédure, où seuls les hommes de loi peuvent se reconnaître... quand ils s'y reconnaissent et qu'ils n'y font pas, à la faveur de l'obscurité des textes et de la complication des formes, une partie de cache-cache ou de colin-maillard avec plaignants et prévenus.

Incidents, inscriptions au procès-verbal, récusations, vices de forme... et de fond, questions principales et questions subsidiaires, réquisitoire, plaidoiries devant le jury et devant la Cour, répliques, dupliques, verdict, jugement et patati et patata. Quel fatras ! Brrr !

Combien nous aimons mieux la manière expéditive de Salomon ou le chène patriarcal de Saint-Louis, ou encore la façon simple et ingénieuse de ce bon juge allemand dont les journaux ont parlé ces jours derniers, et qui pour découvrir l'auteur d'un vol commis dans une maison de maîtres, eut recours à un amusant statagème.

Vous le connaissez ?... Comme ce bon juge soupçonnait un des domestiques d'être l'auteur du méfait, il les fit tous comparaître devant lui, et connaissant leur superstition, il leur tint à peu près le discours suivant :

— Je sais que le voleur est parmi vous, j'en ai la preuve absolue. Dans cinq minutes je saurai exactement comment il se nomme.

En ce disant, il prit un paquet de petites baguettes, toutes d'égale longueur, et en remit une à chacun.

— Maintenant, dit le juge, la baguette de celui qui a commis le larcin croîtra d'un centimètre dans ses mains.

Quand, quelques instants après, il rassembla les baguettes, l'une d'entre elles avait diminué tout juste d'un centimètre. Le voleur, craignant d'être découvert, avait rogné la sienne, pour qu'on ne s'aperçût pas de sa croissance.

Il était pris.

Encore les canards.

La citation d'un passage de Darmstetter que nous avons faite il y a huit jours, à propos de *canards*, est devenue tout à fait inintelligible à la suite de l'omission de trois lignes; aussi la redonnons-nous aujourd'hui en entier :

« Le *xv^e* siècle et encore le *xvii^e* disaient figurément : *Donner, vendre à quelqu'un un canard à moitié* (en le faisant passer pour un canard entier), pour dire : tromper quelqu'un, lui en faire accroire. De là *donner, vendre à quel-*

qu'un un canard, et, par une nouvelle simplification, *c'est un canard*, une tromperie, un mensonge, une fausse nouvelle. »

ENCORE UNE BOMBE !

DRIN, drin, drin.

— Voilà !

— C'est madame X. qui répond ?

— Elle-même.

— C'est Louis... qui téléphone. Et comment allez-vous, madame ?

— Très bien, merci, et vous-même ?

— Mais ça va ; je vous remercie. Jules est-il à la maison ?

— Non ; il doit être à son bureau.

— Ah ! voilà. Vous ne savez pas, madame, si c'est lui qui va là-bas, pour le journal ?

— Où, là-bas, et pourquoi donc ?

— Mais pour la bombe ! Je vais passer à son bureau. Merci et au revoir, madame.

Telle est la conversation téléphonique qui eut lieu, l'autre jour, entre l'épouse d'un de nos rédacteurs lausannois et un ami de son mari, journaliste également.

*

Vingt minutes après, M^{me} X. sortait pour quelques emplettes. Naturellement, elle fit part de la nouvelle à la femme de l'épicier, sa voisine.

L'épicière, à son tour, conta l'événement sensationnel à toutes clientes qui suivirent. Bientôt on en parlait partout. A la boucherie, à la laiterie, à la boulangerie, c'était le gros sujet de conversation. Des groupes se formaient devant les portes.

L'anxiété étreignait tout le quartier.

— Eh ! voyez-vous, madame, au jour d'aujourd'hui, on ne peut plus dormir tranquille.

— Ne m'en parlez pas, ma chère ! C'est épouvantable ! Voilà qu'on lance des bombes chez nous, maintenant.

— Je parierais que c'est encore un Russe qui a fait le coup. On n'est pas assez sévère à leur égard.

*

Il était tard déjà, quand rentrèrent les deux journalistes.

Chose singulière, ils n'avaient nullement l'air de gens qui viennent d'assister à un terrifiant spectacle. Bien au contraire, l'entrain, la gaieté illuminaient leurs visages. Ils avaient même l'air un peu « partis ».

Affaire sans doute de s'étourdir pour ou-

en général un peu plus que leurs ancêtres du temps du capitaine Cook. Malgré le sacramental « Honneur aux dames », je commencerai par les hommes, vu que le chapitre réservé aux personnes du beau sexe sera sans doute sensiblement plus long.

La pièce fondamentale du costume des hommes et celle qui, à la rigueur, constitue l'unique vêtement, est le *pagne* ou *pareu* (prononcez *paréou*), ainsi qu'on le nomme ici. C'est un tissu fort mince, rouge ou bleu, avec des arabesques blanches ou jaunes ; il est de la grandeur des trois quarts d'un drap de lit, coupé dans le sens de la largeur. On le plie en deux et on l'adapte en dessus des hanches, de manière à former une petite jupe ou tablier circulaire qui tombe jusqu'aux genoux. Avec cela, un homme peut se considérer comme déjà vêtu à Tahiti ; c'est aussi simple que le système caleçon de bain, seulement au lieu de se bifurquer en deux canons, l'article fait jupe. Mais à Papeete, les indigènes se paient le luxe d'une chemise et d'un chapeau de paille. On laisse la chemise flotter librement par-dessus le *pareu* qu'elle recouvre à moitié ou bien on l'engage en dedans ; il n'y a pas de règle pour cela, c'est le bon goût de chacun qui décide. Le dimanche, pour se faire beau, les uns mettent des pantalons et des chemises propres ; dans ce cas alors, on laisse invariablement flotter la chemise par dessus le pantalon, sans doute, pour faire voir qu'elle est bien belle du haut en bas.

blier, pour tromper l'angoisse qui étreignait leur cœur.

Leur entrée au café du quartier fit sensation.

Les clients s'empresaient autour d'eux et questionnaient tous à la fois :

— L'explosion a-t-elle été forte ?

— Y a-t-il des morts ?

— Des blessés ?

Les journalistes, ahuris, écoutaient ce flot de paroles de l'air de quelqu'un qui cherche à déchiffrer un rébus.

— Mais enfin, quoi, que voulez-vous dire ? fait l'un d'eux, impatienté. Des morts !! Des blessés !! Qu'est-ce donc ?

— Mais... la bombe !...

A ces mots, nos journalistes partent d'un immense éclat de rire.

Les assistants les regardent, ahuris à leur tour.

Enfin, tout s'explique.

— La « bombe » en question n'avait rien de terrifiant. Il n'y eut pas d'autre explosion que celle de la joie populaire, pas d'autre détonation que celle du canon « Le Démocrate », qui tirait des salves en l'honneur du héros de la fête.

La « bombe », dont la nouvelle imprévue avait semé l'alarme dans tout un quartier, n'était que la petite fête offerte, il y a quelques jours, par les communes de Lavaux à M. Eugène Fonjallaz, à l'occasion de sa nomination au Conseil d'Etat.

BENN.

CLLIA DAI Z' « OSIERS JAUNES »

Dau temps qu'on ne savai que lo patois — l'étoi lo bon temps — on bravo Dzorattâi l'iré venu avau mena dei truelliés à n'on monsu. Et stu monsu, l'est lo bon Louis Favrat què la contavè, don'stu monsu qu'étaï prau conteint de s'n homme, lai eintréva dinse :

— Dites-voir, Abram, ne pourriez-vous pas m'amener un char d'osiers jaunes ?

— Holà, to parâi, que lai repond.

Et s'en retourné amont. Mâ tot ein allein, sè peinsè dinse... dai z'osiers jaunes... qu'è-t-e que lè po dai z'affèrè ?

Et quand l'è r'amont, ia demandé au vesin Dzaquî, cein que cein vo dere : dai z'osiers jaunes.

— Dai z'osiers jaunes, que lai repond lo vesin... Diable t'einlèvai se vau pas ftre dai verdaire ! (des verdiers).

FEUILLETON DU CONTEUR VAUDOIS

DROLE DE PAYS

Il est un livre, que tous nos journaux à son apparition, ont chaleureusement recommandé à nos lecteurs. Nous nous associons pleinement à cette recommandation. Il s'agit de *Trois ans chez les Canaques*, édité par la librairie Payot et Cie, à Lausanne.

Notre infortuné compatriote, le « Père Vanille », assassiné à Paris de façon si mystérieuse, a eu une existence des plus mouvementées. Dans ses voyages, il a vu beaucoup de choses, il les a bien vues et les conte avec une originalité qui leur donne une saveur toute particulière. Pour permettre à nos lecteurs d'en juger et leur donner goût de lire tout l'ouvrage, nous en publierons, aujourd'hui, et samedi prochain, quelques fragments. Voici :

La mode à Papeete.

MAINTENANT, parlons des Canaques, autrement dit des indigènes ; c'est une fort belle race, bien découplée, très bonne, qui me rappelle un peu les indigènes de la République Argentine ou ceux du Mexique. Ils n'ont pas encore adopté les modes de Paris, quoique peut-être ils se vêtent

Quant aux chapeaux, ce sont des chapeaux de paille qui n'ont rien de particulier, sauf que leur propriétaire aime parfois à l'enguirlander d'une couronne de feuilles ou d'une broussaille quelconque. Ceux qui n'ont pas de chapeaux, les remplacent simplement par une couronne de feuilles. De bas, de chaussures, oh alors ! il n'en faut pas parler ; ces meubles incommodes n'ont pas rencontré de sympathies à Tahiti et sont bannis à l'unanimité des modes canaques.

Arrivons maintenant aux personnes du sexe opposé. Le costume des femmes indigènes et aussi des Européennes d'ici, consiste en une espèce de peignoir ; c'est un vêtement très léger, qui flotte librement du haut en bas sans serrer la taille. Il y en a un peu de toutes les couleurs, mais ceux qu'on rencontre le plus souvent sont les blancs, les roses et les noirs. On les porte plus ou moins longs ; tandis que les uns laissent à découvert une partie des jambes, d'autres ont une traîne de trois à quatre pieds de long, c'est l'extra-chic de la mode. Mais la dite traîne n'est pas faite pour traîner, car elle s'userait vite et il faut être économe. Aussi, pour arpenter les rues avec son peignoir à traîne, la Tahitienne cueille de la main gauche le dit appendice, le fait passer sous son coude et en maintient l'extrémité serrée sur son cœur ; à les voir ainsi serrer amoureuxment le bout de leur traîne, on s'imaginerait qu'elles tiennent un diamant de cinquante mille francs. En fait de coiffure de